



LE JOURNAL DE LA CNE

LA COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS EN ART

SEPTEMBRE 2019 - N° 7

GÉNÉRATION(S) EXPERTS

**LA CNE VUE PAR
SES MEMBRES**

page 2

**LES MISSIONS DE
L'EXPERT I**

page 4

**LOUIS-ANTOINE
PRAT SE LIVRE**

page 7

SOMMAIRE

Éditorial _____	p.2	La Semaine des galeries de l'estampe et du dessin _	p. 5
La CNE vue par ses nouveaux membres _____	p.2	Une lettre d'adieu de Napoléon _____	p. 6
Nouveaux membres _____	p.3	Louis-Antoine Prat se livre _____	p. 7
Les missions de l'expert I, le rapport d'expertise ____	p.4	Nos experts publient _____	p.8

COMPÉTENCE - EXPÉRIENCE - INDÉPENDANCE

Éditorial

Judith Schoffel de Fabry, *administratrice de la CNE* et Frédéric Castaing, *président de la CNE*

Depuis 1971, date de la fondation de la CNE, il est requis afin de devenir membre expert d'avoir une solide expérience professionnelle reconnue en son domaine, deux parrains ainsi qu'un extrait de Kbis de dix ans minimum.

C'est sur ce dernier point que nous voulons faire évoluer les conditions d'admission au sein de la compagnie et ce pour de multiples raisons. Ce sujet avait été évoqué dans notre journal et lors de la table ronde du 21 février 2019, recueillant l'avis positif des présents. La prochaine assemblée générale aura à trancher afin de pouvoir adapter les statuts sur ce point précis.

En cinquante ans, le monde de l'art a bien sûr évolué mais depuis vingt ans la manière de travailler a considérablement changé face aux nouvelles technologies entre autres. Certains confrères qui, souvent, ont plus

de dix ans d'expérience dans leur domaine, travaillent parfois sans galerie donc sans Kbis (inscription au registre du commerce).

Cette condition d'admission au sein de la CNE ne serait-elle pas devenue obsolète ? Peut-on se passer de membres compétents et expérimentés s'ils ne possèdent pas ce fameux sésame ? Il convient aussi d'évoquer les cas particuliers des descendants d'experts reprenant la suite familiale, des assistants, ou toute autre personne restée dans l'ombre administrative du registre du commerce.

Aujourd'hui c'est une question de vie ou de mort pour la CNE : les statuts de la compagnie doivent s'adapter à la nouvelle ère des experts en art de ce siècle nouveau. Certains partent, d'autres arrivent parfois sans Kbis ou sont installés depuis moins de dix ans.

Nous devons prendre la bonne décision nécessaire à la survie de notre compagnie tout en renforçant les conditions d'admission de nos nouveaux membres, toujours en respectant notre éthique de compétence, d'expérience et d'indépendance.

Dans cet élan évolutif de notre temps, la vitrine de notre compagnie doit elle aussi rebondir avec un site s'ouvrant plus vers l'extérieur grâce aux traductions des textes français-anglais et à une technologie informatique évolutive toujours à la page.

Sans experts, le marché de l'art marche sur la tête. La CNE doit continuer, se renforcer, se donner les moyens d'accueillir l'excellence.

La CNE vue par ses nouveaux membres

Astrid Gilliot, *membre du comité de rédaction*

Synthèse du questionnaire diffusé auprès des nouveaux membres

Depuis 2018 la CNE a accueilli :

- 7 membres dans la spécialité livres et manuscrits,
- 3 membres dans la spécialité arts premiers,
- 3 membres dans la spécialité bijoux,
- 2 membres dans la spécialité photographie,
- 2 membres dans la spécialité instruments scientifiques,
- 1 membre dans la spécialité vins et spiritueux (le premier à représenter cette spécialité),
- 1 membre dans la spécialité tapis et tapisserie,
- 1 membre dans la spécialité tableaux modernes.

Un questionnaire a été soumis à ces nouveaux membres qui sont entrés à la CNE entre janvier 2018 et juin 2019. Tous ont entre 10 et 20 ans d'expérience dans leur spécialité. Ils sont experts pour des ventes de gré à gré, des ventes publiques, dans les foires et les salons, auprès des assurances, pour les datations, en tant que marchands indépendants, pour des collections privées, pour des expositions publiques ou encore pour des musées. Ils ont répondu à nos questions et voici la teneur de leurs réponses :

Comment sont-ils arrivés à la CNE ?

La plupart d'entre eux ont entendu parler de la CNE depuis plusieurs années au sein de leur profession, que ce soit à Drouot, lors de foires ou de salons, ou encore dans le cadre familial. Le questionnaire a révélé que tous les nouveaux membres avaient des rapports réguliers voire quotidiens avec d'autres membres de la compagnie, dans leur spécialité mais aussi dans d'autres domaines.

Leur choix s'est porté sur la CNE car un grand nombre d'experts y sont reconnus mais aussi parce qu'elle

est réputée pour son sérieux. La CNE leur a été vivement recommandée par leur entourage qui en a vanté « l'éthique » et le « professionnalisme ». D'autres ont aussi été attirés par ses actions qui témoignent de son dynamisme.

La communication de la CNE est un des attraits qui a amené les candidats à se tourner vers cette compagnie. Le journal de la CNE, la *newsletter*, Facebook, Instagram, Tweeter, les publicités dans les magazines d'art, les Assises de l'expertise, les conférences, ou encore les colloques ponctuels, font que l'action de la CNE est reconnue et jugée salutaire.

L'engagement ainsi que les valeurs portées par le président de la CNE, Frédéric Castaing, se sont avérées être d'autres critères de sélection pour les postulants. La politique d'accroissement et de consolidation menée par la CNE permet de faire front face aux difficultés que les experts peuvent rencontrer dans leur métier.

La notion d'expertise vue par les nouveaux membres

Expertiser c'est garantir la bonne *authentification* des objets, leur provenance, en déduire leur intérêt patrimonial et les estimer en toute indépendance et honnêteté commerciale. L'expert doit s'appuyer si nécessaire sur des avis de spécialistes extérieurs. Tous les membres entrés entre 2018 et 2019 nous ont affirmé avoir déjà demandé l'avis de sachants extérieurs (universitaires, auteurs, historiens de l'art, conservateurs ou autres) à chaque fois que cela s'avérait nécessaire. Tous estiment que cela fait partie de leur métier que de faire appel à d'autres avis en cas de doute. Un



expert est un type de sachant qui doit faire bénéficier de son savoir, de son expérience, de son réseau et de tous les outils en sa possession afin d'être à la recherche permanente de la vérité et ce dans la plus grande des intégrités.

L'expert est aussi un *guide* pour ceux qui possèdent, collectionnent, recherchent, mais aussi ceux qui entendent disperser ou partager des biens. À travers ses descriptifs, ses évaluations, son expérience et ses connaissances, l'expert a pour rôle de protéger et accompagner un particulier dans ses démarches. Il défend aussi le travail des artistes, des écrivains et des auteurs, ce qui permet aujourd'hui d'avoir un patrimoine.

Les qualités de l'expert se voient ainsi définies : il doit mettre la vérité au-dessus de tout, il doit accepter d'être contredit pour être au service de la vérité et ne jamais céder à la facilité. Pour être expert, il faut faire preuve d'honnêteté, de rigueur, de transparence et être indépendant. C'est aussi faire preuve d'humilité : il se peut qu'un expert, dans l'exercice de son métier, soit confronté à des objets pour lesquels sa connaissance s'avère insuffisante. Il faut avoir l'humilité de le concéder et travailler sans cesse pour combler les inévitables lacunes inhérentes à cette profession. La quête d'excellence et d'intégrité doit être la ligne de conduite d'un expert. Il doit aussi être digne de confiance.

Les problèmes liés à la profession d'expert

Le faux est un des premiers problèmes évoqués, notamment le manque de réactivité des autorités face à certains faussaires particulièrement actifs sur Internet, entre autres, où pullulent les faux (les sites *eBay* et *leboncoin* ont été cités). Le phénomène d'« ubérisation » du métier, qui implique des expertises en ligne et d'après photos, est un véritable fléau. Aujourd'hui comme hier, avec l'invasion des nouvelles technologies, il est nécessaire de placer l'éthique avant tout et de ne pas céder aux sirènes financières ou à celles du « paraître ».

Un autre problème a été soulevé avec insistance, c'est le fait que le terme d'« expert » soit malheureusement trop galvaudé, ce qui maintient un certain flou quant à sa qualification. Les commissaires-priseurs devraient s'appuyer sur des experts de compagnies reconnues pour organiser des ventes. Il en va de la sécurité des acheteurs.

Les experts autoproclamés sont très nombreux, en particulier dans certaines ventes publiques, et laissent passer des faux, selon les principes de l'offre et de la demande. Le vide juridique qui accompagne le titre d'expert entraîne une véritable confusion entre l'ex-

pert reconnu et l'expert autoproclamé, qui n'ont, *in fine*, que le nom en commun.

La *judiciarisation* des affaires est une autre difficulté évoquée. L'expert peut s'attirer des attaques en donnant un avis contraire à celui établi, de plus le propriétaire ou le mandataire peut facilement entamer une procédure. Il faut que la description parfaite d'un objet, qu'elle serve ou desserve l'estimation, soit acceptée si elle a bien été réalisée avec les qualités requises.

Quelques membres soulignent en outre la difficulté de faire valoir leur position face à certains ayants-droit ou défenseurs du droit moral, qui n'agissent pas tous avec probité ou compétence.

Les attentes des nouveaux membres quant à l'évolution du métier

Le métier d'expert est en évolution chaque jour, et il doit être de plus en plus garanti car les experts font face à des technologies de faussaires qui évoluent à chaque instant. Il serait de bon aloi de communiquer avec les organisateurs de salons et de foires afin qu'ils soient plus vigilants vis-à-vis de nombreux exposants peu scrupuleux. Il est urgent de lutter contre la prolifération de faux. Un plus grand respect de notre métier est rendu possible par la CNE du fait qu'elle demande aux membres mis en examen de se mettre en retrait.

Par ailleurs l'expert devrait bénéficier d'une plus grande sécurité juridique et d'une simplification de ses démarches administratives par le biais de l'informatisation par exemple.

Il est souhaitable que le titre d'expert soit reconnu officiellement d'un point de vue juridique afin qu'il soit mieux encadré. Cela permettrait aussi de mieux protéger les personnes qui font appel à leurs compétences. Cependant la rigidité d'une réglementation stricte et sévère ne sera pas la garantie de l'indépendance et

de la probité des experts. La conduite de chacun répond aux codes de son éducation. Quant à la formation, celle-ci a lieu tous les jours, « sans qu'aucun géomètre ne puisse en calculer les bornes ». Il est indispensable de sensibiliser les nouvelles générations d'experts à ce sujet.

Pour le domaine du manuscrit, il est demandé qu'un dialogue avec les institutions s'établisse dans le but de modifier les législations relatives aux certificats et licences d'exportation et notamment pour remonter les seuils de valeur, actuellement très pénalisants. Le problème de la revendication (confiscation) devra un jour être également abordé.

Enfin, il est indispensable de légiférer afin de réguler le titre d'expert, beaucoup trop souvent usurpé. Une définition claire et reconnue en France comme à l'étranger doit être établie afin que la figure de l'expert se renforce en même temps que ses devoirs et responsabilités.

Conclusion

Les membres entrés depuis 2018 manifestent leur contentement d'être membres de la CNE aujourd'hui et en apprécient l'aspect fédérateur qui contribue à donner du sens au métier d'expert.

Les idées suivantes ont été avancées :

- Des réunions « inter-experts » entre spécialistes d'un même domaine sont à envisager.
- Les certificats devraient être numérotés via une « *blockchain* » centrale (comme KEEEX par exemple) pour éviter toute fraude de certificat et « l'ancrer » dans le temps.
- Il pourrait être bénéfique de développer encore d'avantage l'organe de communication interne.
- Un modèle de certificat-type pourrait donner une cohérence au groupe et une visibilité forte, voire une reconnaissance, sur le marché de l'art.

Nouveaux membres



Céline BERTIN
Autographes et manuscrits

Parrainée par Michèle Polak et Laurent Coulet



Florence MONTANARI-LEVY
Tableaux et dessins du XVI^e au XXI^e siècle

Parrainée par Antoine Lorenceau et Jean-Gabriel Peyre



Gravure sur bois d'après Daumier (détail)

Les missions de l'expert I, le rapport d'expertise

Frédéric Castaing, président de la CNE

Les lignes qui suivent n'ont évidemment pas l'ambition d'être exhaustives concernant un domaine aussi vaste que l'expertise des biens culturels et artistiques. Il s'agit plutôt ici de mettre en avant quelques règles de base qui se sont imposées au fil des ans et constituent désormais autant de points de repère. Des règles qui sont le fruit d'une expérience collective accumulée au sein de la CNE depuis des décennies et ont été complétées par la jurisprudence. Rappelons qu'il y a le droit mais aussi les règles internes de la CNE qui, sans s'opposer au droit, ont leur propre logique « déontologique ». ¹ Le présent article aborde la question du contenu et de la nature du rapport d'expertise. Un second article évoquera le rôle de l'expert dans les ventes publiques.

Une carte d'identité de l'objet

Sans expert, l'objet d'art, le livre ancien, le document, tout bien culturel reste à l'état de potentialité. Du manuscrit de Rimbaud à la statue Dogon en passant par un tableau de Matisse ou un buste de Rodin, l'expert identifie et estime. Identification et estimation consignées dans un rapport d'expertise constituent une sorte de carte d'identité de l'objet. Ce dossier le suivra en toutes circonstances et pourra être utilisé pour un partage ou un projet de dation aussi bien qu'en cas de sinistre ou de litige de toute sorte. Contrairement à l'avis oral, ce certificat écrit frappé du tampon de la CNE engage la responsabilité de l'expert.

L'expert de la CNE missionné pour un tel rapport respecte deux principes de base. Le premier, s'astreindre à ce qu'il est convenu d'appeler l'obligation de moyens : l'expert doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose sur le moment afin d'identifier

et estimer l'objet qui lui est soumis. Par « tous les moyens » on entend l'ensemble des connaissances et des techniques disponibles. Le second principe, prévenir tout risque de conflit d'intérêt : l'expert ne peut, à titre d'exemple, intervenir dans une transaction, à la fois comme vendeur ou acheteur et comme expert en charge du rapport d'expertise des biens concernés.

L'identification-authentification

L'application du principe d'obligation de moyens pour l'identification d'un objet suppose d'une part d'avoir l'objet entre les mains, d'autre part « d'épuiser le sujet ». Par ailleurs l'indépendance de l'expert de la CNE, son objectivité, écartent à priori tout risque de conflit d'intérêt.

Avoir l'objet entre les mains

Première obligation, l'expert de la CNE à qui il est demandé un rapport complet d'expertise ne peut se prononcer sur l'œuvre ou l'objet sans l'avoir eu entre les mains. Un dossier d'expertise ne saurait donc être délivré à partir d'une photo de l'objet, si élaborée soit-elle. L'analyse de l'œuvre commence obligatoirement par un examen visuel suivi d'une étude approfondie impliquant, suivant les cas, un désencadrement ou un démontage de l'objet et pour les archives, une ouverture de tous les dossiers.

« Épuiser le sujet »

La deuxième obligation, « épuiser le sujet », commence, pour l'expert de la CNE, par la vérification de l'identité du propriétaire et se poursuit par une recherche sur la traçabilité du bien afin d'écartier tout objet volé ou produit du pillage de pays en guerre ; dans le cas des archives, il convient de vérifier que les documents concernés ne tombent pas sous le coup



des articles L. 211-1 et L. 211-4 du code du patrimoine. L'examen qui suit ces premières démarches doit s'entourer de tous les éléments d'information disponibles : catalogues, archives, documentations diverses, analyse d'un laboratoire si nécessaire. Au-delà, la fiabilité de l'identification relève de ce que certains appellent « l'œil de l'expert ». Cet œil, cette vision qui ne se forme et ne cesse de se perfectionner qu'au prix de longues années de pratique quotidienne. Rappelons que tout candidat à l'entrée dans la CNE ne voit son dossier examiné que s'il peut justifier d'au moins dix années d'expérience dans la spécialité concernée.

Remplir sa mission en toute indépendance

L'objectivité donc l'indépendance de l'expert à l'égard de tout intérêt public ou privé, institutions diverses, particuliers, organismes d'État, est capitale. L'expert de la CNE s'engage à remplir sa mission avec sincérité, impartialité, intégrité. Il doit prévenir les conflits d'intérêt et est soumis au secret professionnel. En cas de non-respect de ces règles, le conseil de discipline de la CNE peut prendre des sanctions qui vont de la suspension à l'exclusion. ²

L'estimation

Pour son estimation, l'expert de la CNE s'astreint à la même obligation de moyens que pour son authentification. Afin de prévenir le risque de conflit d'intérêt, un arrêt de la Cour de cassation a aboli la distinction opérée par certains entre valeur d'achat et valeur de remplacement ou valeur d'assurance.

Analyser les prix du marché

L'expert de la CNE met en œuvre tous les moyens d'information disponibles au moment où est réalisée son estimation, en l'occurrence la connaissance des prix réalisés sur le marché pour des biens comparables à celui qui fait l'objet de sa mission ou en tout cas ayant quelque analogie avec lui. Quitte ensuite à interpréter ces informations pour estimer au plus juste le bien concerné, en fonction de sa rareté, de son intérêt artistique, historique, patrimonial ou autre.



Gravure sur bois d'après Daumier (détail)



Lithographie de L. Boilly

Surestimer est une faute professionnelle

Un professionnel qui surévalue un bien engage sa réputation. L'expert qui surestime un bien engage sa responsabilité, quelle que soit la destination de son rapport. Une pratique professionnelle courante consiste à fixer des estimations à valeur de remplacement ou valeur assurance, supérieures aux estimations valeur de réalisation. La Cour d'appel de Paris en 2008 a admis une surévaluation de 30 à 50 %. Cet arrêt a été cassé en 2009 par la Cour de cassation qui a posé le principe général suivant : l'expert qui

surestime un bien commet une faute professionnelle. Ce qui revient de fait à proscrire les estimations en valeur de remplacement.³

Les honoraires ; la remise du dossier

Le Conseil de la concurrence a fait interdire la publication de barèmes par les organisations professionnelles au nom de la fixation des prix par le libre jeu du marché. Les experts de la CNE fixent donc librement leurs honoraires. La remise d'un rapport complet d'expertise s'entend pour les objets, meubles, tableaux, dessins, sculptures, documents, livres, archives, de quelque importance et d'une valeur certaine. L'expert de la CNE fait figurer dans ce rapport ses relevés de recherche, consultations, analyses, démarches diverses pour étayer formellement ses conclusions. En ce qui concerne les objets de moindre importance, un simple certificat suffit, à condition de pouvoir prouver ultérieurement que l'expert a fait diligence et rempli ses obligations. Sa responsabilité est évidemment également engagée.⁴

¹ Ainsi, en cas de mise en examen pour des faits graves relevant de l'expertise, la CNE, tout en respectant la présomption d'innocence, peut sans attendre une décision de justice, convoquer l'expert concerné et tirer ses propres conclusions.

² Il arrive toutefois que l'expert de la CNE soit lui-même la victime de conflit d'intérêt lorsqu'il doit faire face, par exemple, à des organismes qui s'octroient une autorité absolue dans leur domaine et lui interdisent donc d'exercer librement son activité indépendante : ainsi ces groupes de personnalités, formés en vue de la défense de l'œuvre et des droits d'un artiste.

³ Une rapide enquête au sein de la profession met à jour des pratiques pour le moins inquiétantes. Les surévaluations dans les valeurs assurance effectuées par les uns ou les autres varient de 200 % à 1 000 %. Qui ne comprend que c'est au travers de telles pratiques que se glissent toutes les escroqueries possibles ? Imaginons un fonds d'investissement qui met sous les yeux de souscripteurs, peu au fait des pratiques du marché, les dites valeurs assurance (valeurs réalisation multipliées par 2, 3, 10 comme observé dans notre enquête) établies par ses experts maison. On le sait, ce genre d'opération ne dure qu'un temps et s'effondre tôt ou tard, laissant derrière lui la ruine des souscripteurs. L'initiateur de l'opération renvoie alors la responsabilité de la banqueroute sur ses experts qui lui auraient fourni des estimations surévaluées. Ceux-ci répondent qu'ils n'ont fait que donner des valeurs assurance qui n'étaient pas destinées aux souscripteurs. Plus personne n'est responsable.

⁴ Il est souhaitable de rendre difficile la reproduction du certificat pour éviter tout emploi frauduleux (falsification).

Sur toutes ces questions et bien d'autres on consultera avec intérêt : F. Duret-Robert, Droit du marché de l'art, Dalloz, ainsi que les statuts de la CNE.



Gravure sur bois d'après Daumier (détail)

La Semaine des galeries parisiennes de l'estampe et du dessin

Nathalie Béreau, responsable de la communication de la CSEDT

Parcours du 29 novembre au 7 décembre 2019
Vernissage commun le jeudi 28 novembre de 17 h à 21 h

Après le succès de la 1^{re} édition, la CSEDT propose du 29 novembre au 7 décembre 2019 une seconde édition de « La Semaine des galeries parisiennes de l'estampe et du dessin ». Membres de la CSEDT, les galeries parisiennes participantes présenteront pour l'essentiel, de façon éclectique et professionnelle, de l'estampe et du dessin du XV^e siècle à nos jours.

Balayant un large spectre de l'art allant des maîtres anciens jusqu'aux modernes voire même des artistes contemporains, c'est l'occasion pour ces marchands de donner l'envie aux amateurs et aux curieux de pousser la porte d'une galerie, et de faire découvrir l'extraordinaire choix et richesse d'œuvres sur papier. Pour le collectionneur, c'est l'opportunité de se faire plaisir et ce, auprès d'un ou d'une expert(e) passionné(e).

La CSEDT célèbre cette année ses cent ans et réunit à ce jour des professionnels tant en France qu'à l'étranger. Ce sont des spécialistes dans leur domaine, aussi bien des marchands avec ou sans galerie sur rue que des experts auprès de commissaires-priseurs.

Cette diversité des membres de la CSEDT, dont certains font partie d'autres comités professionnels comme l'IFPDA ou bien la CNE, reflète ainsi la pratique actuelle de ce métier qui a su s'adapter aux collectionneurs et aux technologies liées au développement des sites et des réseaux sociaux.

La liste des galeries participantes sera mise en ligne début octobre sur le site www.csedt.org.



Une lettre d'adieu de Napoléon

Céline Bertin, membre de la CNE, expert en autographes et manuscrits

Napoléon I^{er}, lettre autographe signée à l'Impératrice Marie-Louise, rédigée à Fontainebleau le 13 avril (1814).

« Ma bonne Louise, j'ai reçu ta lettre. J'approuve que tu aille à Rambouillet où ton père viendra te rejoindre. C'est la seule consolation que tu puisse recevoir dans nos malheurs. Depuis huit jours, j'attend ce moment avec empressement. Ton père a été égaré et mauvais pour nous, mais il sera bon père pour toi et ton fils. Caulaincourt est arrivé. Je t'ai envoyé hier la copie des arrangements qu'il a signé qui assure un sort à ton fils. Adieu ma bonne Louise tu es ce que j'aime le plus au monde. Mes malheurs ne me touche que par le mal qu'ils te font. Toute la vie tu aimeras le plus tendre des époux. Donne un baiser à mon fils. Adieu, chère Louise.

Tout à toi

NP

Fontainebleau le 13 avril à 3 h du matin »

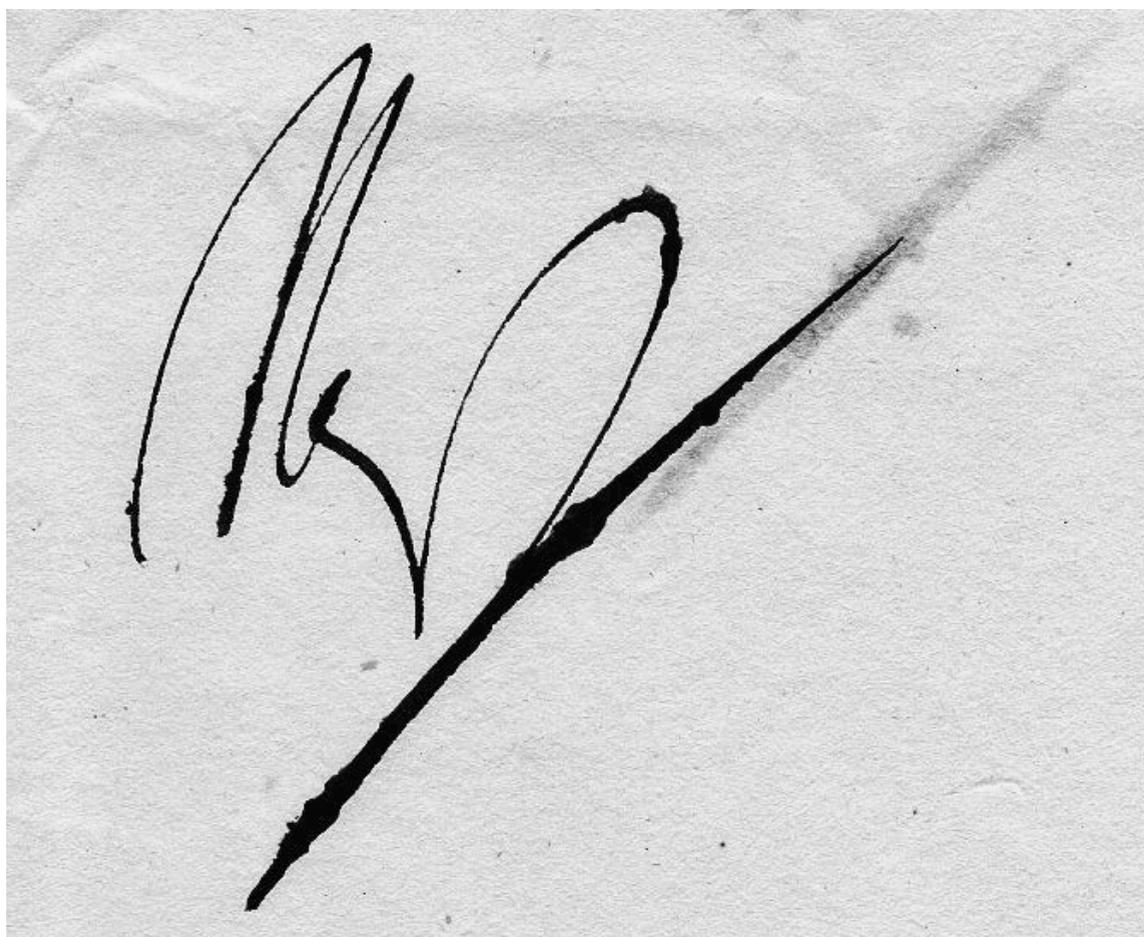
Cela faisait déjà quelques jours que l'état psychique de Napoléon inquiétait ses proches, il présentait des signes de mélancolie, avait des sautes d'humeur, des idées noires. Cet état n'est pas forcément étonnant, si nous combinons les différents événements de ces quatre derniers mois : les défaites militaires, les négociations pour sauver l'Empire qui n'aboutirent pas ; le fameux « coup de Raguse » qui affaiblit considérablement l'armée napoléonienne et « acheva » sa chute ; les trahisons ; l'abdication qui était inévitable et la séparation avec Marie-Louise et le Roi de Rome. Ses proches nous ont laissé des témoignages plus ou moins directs (et de qualité) de cette période.

Commençons par le baron Fain : dans son manuscrit de 1814, il précise : « Depuis quelques jours, [Napoléon] semble préoccupé d'un secret dessein. Son esprit ne s'anime qu'en parcourant les galeries funèbres de l'histoire. ». Citons encore le duc de Vicence, grand écuyer de Napoléon, qui rapporte une scène particulièrement significative se déroulant le 12 avril, veille

Le mamelouk Ali nous décrit ce petit matin : « [...] la nuit avait été calme et tranquille [...] il [Napoléon] appelle Hubert qui était de service. Celui-ci entre immédiatement dans la chambre tenant le flambeau couvert [...] L'Empereur manifestant l'intention d'écrire à l'Impératrice lui dit d'aller chercher du papier. Hubert s'empresse de descendre au cabinet et d'en rapporter encre, plumes et papier qu'il mit sur le guéridon, approche cette table de la causeuse qui était devant la cheminée et où était assis l'Empereur et se retire dans l'antichambre, laissant toutefois la porte un peu entrouverte afin de mieux entendre si l'Empereur venait à l'appeler [...] L'Empereur se mit à écrire, mais mécontent des quelques lignes qu'il avait tracées, déchira le papier et le jeta au feu. Il reprit la plume, écrivit de nouveau et aussi peu satisfait qu'il avait été la première fois, la feuille est également déchirée et jetée au feu. Enfin un troisième commencement de lettre eut le même sort que les deux précédents. Peu après l'Empereur se dirigea vers la commode qui faisait face à la cheminée. A cet instant, Hubert voyant l'Empereur debout ferma la porte [...] ». Cette lettre fut bel et bien écrite, c'est précisément celle qui nous intéresse.

Pourquoi cette fébrilité ? Pourquoi tant d'empressement et de difficultés à la rédiger ? Le mamelouk Ali et le duc de Vicence vont nous éclairer sur ce point. Ali dans ses *Souvenirs* précise certains éléments qui pourraient paraître anodins, mais qui se révèlent importants dans la scène qui se joue sous nos yeux : « [...] sur la commode de la chambre il y avait habituellement deux verres couverts d'une serviette, une petite cuiller, un sucrier et une carafe [...] Il faut ajouter que dans l'un des deux verres il y avait ordinairement du sucre fondu mais que par oubli ou autrement, il n'y avait rien dans le verre. Hubert pendant qu'il était aux écoutes pour répondre à l'Empereur, l'entendait verser de l'eau dans un verre et ensuite entendit le bruit d'une petite cuiller qu'on remue pour délayer quelque chose. Sachant qu'il n'y avait pas de sucrier et pas de sucre fondu dans le verre, il ne pouvait se figurer ce que l'Empereur remuait ainsi mais il pensa que Sa Majesté ne voyant pas le sucrier qui accompagnait habituellement les deux verres, il avait pris du sucre dans le sucrier du nécessaire. Quand il eut fini de remuer la cuiller dans le verre, il y eut un moment de silence après lequel l'Empereur vint à la porte de l'antichambre et dit à Hubert de faire appeler le duc de Vicence, le duc de Bassano, le grand maréchal et M. Fain [...] ».

Le duc de Vicence dans ses *Mémoires* éclaire un peu plus cette scène : « A 3 heures, l'Empereur me fit en effet demander. Il était couché ; une lampe de nuit éclairait faiblement, comme de coutume, son appartement. « Approchez et asseyez-vous, » me dit-il dès que j'entrai, chose tout à fait contre son usage. Il prévoyait, me dit-il, qu'on séparerait l'Impératrice et son fils de lui ; qu'on lui réserverait toutes sortes d'humiliations ; qu'on chercherait sûrement à l'assassiner, au moins à l'insulter, ce qui serait pour lui pire que la mort [...] Il se voyait menacé par des assassins, tous les moyens devant paraître bons aux traîtres qui l'avaient abandonné pour débarrasser les Bourbons de lui ; on ne



Replaçons-nous en ce début d'année 1814. À l'issue de la Campagne de France (fin décembre 1813 à avril 1814) Napoléon, battu, se replie à Fontainebleau. De là, il laisse le duc de Vicence¹ négocier avec les alliés coalisés, principalement le tsar Alexandre I^{er}. Les différents entretiens menés par le duc de Vicence n'aboutissent pas. Pour les alliés, « Napoléon devait abdiquer et se retirer de la scène du monde »². Le duc de Vicence quitte Paris pour rejoindre Napoléon à Fontainebleau. Au même moment, le Sénat, manipulé par Talleyrand, vote la déchéance de l'Empereur. Napoléon, séparé de Marie-Louise et de son fils, abdique (signature officielle le 13 avril au matin). C'est dans ce contexte qu'au petit matin du 13 avril, Napoléon rédige cette lettre.

de la rédaction de notre lettre et de la signature de l'abdication. Il évoque de longs silences entrecoupés de quelques déclarations : « Pauvre France... » et aussi : « Je ne veux pas voir [son] déshonneur. ».

« [...] Adieu ma bonne Louise tu es ce que j'aime le plus au monde. Mes malheurs ne me touche que par le mal qu'ils te font. Toute la vie tu aimeras le plus tendre des époux [...] ».

Que se passe-t-il dans la nuit du 12 au 13 avril ? Pourquoi ces « adieux » ? Grâce au valet de chambre Hubert³ et à Louis Étienne Saint-Denis connu comme « le mamelouk Ali » qui a recueilli son témoignage, nous pouvons nous glisser dans la chambre de l'Empereur.

le laisserait pas arriver à l'île d'Elbe. Il avait bien pesé sa situation, bien réfléchi sur sa position. Il ne pouvait se soumettre à l'idée de voir son nom dans un traité qui ne faisait mention que de lui et de sa famille et qui ne stipulait rien pour la nation, ni pour l'armée [...] « Rappelez-vous toujours, me dit-il, tout ce que je vous ai dit hier, en un mot tout ce que je vous ai dit depuis votre retour de Paris, et notez-le ». Il s'arrêta un moment puis il me prescrivit de prendre sous son chevet la lettre qu'il venait d'écrire à l'Impératrice et de la mettre dans ma poche... Puis, s'arrêtant un instant, il reprit : « Dans peu je n'existerai plus. Portez alors ma lettre à l'Impératrice [...] Dites à l'Impératrice que je meurs avec le sentiment qu'elle m'a donné tout le bonheur qui dépendait d'elle, qu'elle ne m'a jamais causé le moindre sujet de mécontentement et que je ne regrette le trône que pour elle et pour mon fils, dont j'aurais fait un homme digne de gouverner la France [...] Il parlait d'une voix faible, avec l'accent de la souffrance et s'interrompait souvent comme quelqu'un qui éprouve des angoisses qui suspendent les facultés [...] Je tâchai de savoir ce qu'il avait pris. Il éprouvait des hoquets et de grandes souffrances [...] ses membres se raidissaient ; son estomac et son cœur se soulevaient. Les premiers efforts pour vomir

furent inutiles : l'Empereur parut un moment devoir y succomber. Un froid de glace avait succédé à une sueur froide, puis à une chaleur brûlante [...] Sa peau était sèche, froide ; elle était, par moments, couverte d'une sueur glaciale : je crus qu'il allait rendre le dernier soupir dans mes bras [...] Il appelait la mort avec plus de ferveur qu'on n'en a jamais mis à demander la conservation de la vie. Il venait de me nommer l'opium. Je lui demandai comment il l'avait pris ; il me dit « dans un peu d'eau. » J'examinai le verre qui était encore sur son nécessaire ainsi qu'un petit papier. Il y restait, en effet, quelque chose. Les nausées étant devenues plus violentes [...] »⁴

Le rideau est tombé. Cette lettre qui pourrait être assez commune, car Napoléon et Marie-Louise entretenaient une correspondance soutenue, est en fait LA lettre d'adieu, rédigée juste avant d'absorber un poison. Ce poison qu'il portait autour du coup depuis la Campagne de Russie. Ce poison qui est censé être le même que celui ayant servi à Condorcet pour se suicider la veille de son exécution. La lettre d'adieu devient la lettre du suicide.



¹ Armand de Caulaincourt, duc de Vicence, grand écuyer et depuis le 20 novembre 1813 ministre des relations extérieures.

² Lentz (Thierry), Les Vingt jours de Fontainebleau, la première abdication de Napoléon 31 mars-20 avril 1814. Paris, Perrin, 2014, p. 52.

³ Hubert était le valet de chambre ce soir-là et non Constant.

⁴ Hanoteau (Jean), Mémoires du Général de Caulaincourt duc de Vicence Grand écuyer de l'Empereur, tome 3, L'Agonie de Fontainebleau. Introduction et notes par Jean Hanoteau. Paris, Plon, 1933, p. 357 à 377.

Louis-Antoine Prat, un expert parmi les collectionneurs

Propos recueillis par
Héléne Bonafous-Murat, administratrice de la CNE

Écrivain et historien d'art, Président de la Société des Amis du Louvre, Louis-Antoine Prat a été chargé de mission au Département des Arts graphiques du musée du Louvre de 1976 à 2016. Membre du Conseil artistique des musées nationaux depuis 1996, il est l'auteur de très nombreuses publications sur l'histoire du dessin français et a été commissaire d'importantes expositions. Il nous livre son regard sur l'expertise.



Quelle est pour vous la définition de l'expert ?

Je me souviens d'une émission télévisée des années 1970 où Robert Lebel a eu cette phrase : « L'expert est celui qui sait qui sont les experts ». Il est seul, mais il est celui qui connaît les catalogues raisonnés, les livres et qui sait chercher et manier les informations. Je ne me définis pas moi-même comme expert, pour la raison que le terme n'est pas protégé et que n'importe qui peut se déclarer expert. Je suis frappé aussi de l'étendue parfois annoncée du champ d'expertise de certains experts : ainsi pour la peinture ancienne, chez un expert dont les compétences s'étendent des fonds

d'or à Courbet. Ce champ me paraît trop vaste pour être parfaitement crédible.

Vous avez enseigné à l'École du Louvre pendant dix ans et publié trois ouvrages sur les dessins qui ont nourri ces cours. Diriez-vous que devenir expert peut s'apprendre ?

Il me semble qu'une condition, moins suffisante que nécessaire, est que l'expert ait une solide formation de départ. Une petite garantie serait déjà d'exiger d'eux un diplôme du type de celui que délivre l'École du Louvre, dont le tronc commun va de Lascaux à Jeff Koons. Ensuite, il y a des cours organiques plus spécifiques. Par ailleurs, l'École est en résonance directe avec les œuvres des musées tout proches qui contribuent à la formation des élèves. Notons qu'on exige bien des architectes un diplôme assurant qu'ils savent de même pour les experts en art ?

Je considère cependant que la formation « sur le tas », en lien avec le commerce, est tout aussi importante. Si l'on ne voit que les œuvres des musées, on n'apprend pas à discriminer. Aux puces ou en boutique, on voit des œuvres et objets de qualité inférieure ou mauvais, des « nanars » parfois. Le collectionneur comme le marchand prend des risques personnels, avec son argent. Moi-même, étudiant en première année à

l'École du Louvre, j'ai fait un stage volontaire chez l'expert Catroux. À l'époque, je caressais l'idée de rentrer dans le monde de l'expertise.

Il faut aussi ne pas négliger la question de l'âge : comment peut-on être expert et jeune ? Il faut nécessairement de la bouteille, et il y a presque un âge minimum à prendre en compte...

Selon vous, on peut donc être expert et marchand ?

Le fait d'être expert et marchand confère à mon sens une sorte d'autorité supérieure. Toutefois je considère que l'expert qui publie a plus de poids : je pense au grand travail de E. Bréton et P. Zuber, le catalogue de l'œuvre de Boilly qui va bientôt paraître chez Arthéna. Dans le monde universitaire, on connaît l'adage « publish or perish ». Les catalogues raisonnés renforcent le crédit de l'expert qui les publie. Mais ils n'ont de sens selon moi que si l'on y inclut les œuvres rejetées – signe qu'on les a bien vues et prises en compte. Ainsi, dans les ouvrages que j'ai faits avec Pierre Rosenberg, les catalogues raisonnés des dessins de Poussin (1994), de Watteau (1996) et de David (2002), nous avons inclus les dessins rejetés : 900 pour Watteau, près de 1300 pour Poussin... Nous spécifions bien qu'il s'agit de l'état actuel de nos connaissances et que nous ne prétendons pas à la véracité absolue.

.../...

Louis-Antoine Prat, un expert parmi les collectionneurs (suite)

Le collectionneur que vous êtes est donc implicitement expert dans son domaine ?

Disons que « je m'appuie sur moi ». Je suis sûr de tous les dessins de ma collection, j'en mets ma tête à couper ! Ayant publié de nombreux articles et été commissaire de plusieurs expositions, je suis constamment



E. Delacroix. *Hamlet et sa mère : « A rat ! »*. Pinceau et lavis brun sur graphite.

sollicité au sujet de dessins d'Ingres, de Delacroix, parfois de Poussin et de Watteau. Mais j'entends alors que mon opinion reste anonyme.

J'ai moi-même été nourri par mes échanges avec une génération d'experts, dont certains ont été mes confrères au Conseil artistique des musées nationaux. J'ai apprécié l'œil et le savoir de feu Jacques Thuillier, je communique souvent avec Pierre Rosenberg. Il me semble d'ailleurs que les experts d'aujourd'hui sont plus compétents, font preuve de plus de précision scientifique que ceux d'il y a quarante ans, parfois plus sommaires dans leurs analyses. Récemment, j'ai eu le plaisir de profiter des compétences de Dominique Cordellier, qui par ses observations, notamment du verso de l'œuvre, a permis qu'un dessin que j'achetais soit indubitablement donné à Brébiette. Dans une vente, j'ai aussi acheté une tête d'homme barbu de David, dont j'ai reconnu qu'elle était préparatoire à un dessin plus grand, lui-même antérieur à un tableau finalement non réalisé par le maître. Ce genre de savoir est très

personnel ; mais j'ai toujours plaisir à suivre les cours de mes confrères et amis, tels Dominique Cordellier et Stéphane Guégan à l'École du Louvre.

Vous ne semblez donc pas cultiver le culte du secret propre à certains collectionneurs...

J'aime au contraire partager et échanger. Ma collection a voyagé de par le monde, aux États-Unis à plusieurs reprises, au Canada, en Australie et en Europe. Une nouvelle présentation est programmée au Petit Palais à Paris pour le printemps 2020. Y seront montrés 180 de mes dessins. Pour le reste, je dois bien constater que la matière se fait plus rare, et que l'on voit apparaître des acheteurs américains, voire chinois, qui sont des compétiteurs redoutables. Je prolonge mon œuvre par l'écriture : *Belle encore* (Somogy, 2018) a reçu le Prix de la Nouvelle 2019 de l'Académie française. Et je poursuis vaillamment, ayant déjà écrit 9 nouvelles du prochain recueil !

Nos experts publient

La Caravane du pape

Hélène Bonafous-Murat est expert CNE en estampes anciennes et modernes. Elle publie aujourd'hui son 5^e roman.

Rome, 1669. Au soir de sa vie, alors que ses dernières forces lui échappent, Leone Allacci se remémore son existence et ses grands moments. Une enfance sur l'île de Chios, les années d'apprentissage, plus tard, à Rome, qui firent de lui l'un des plus grands érudits de son siècle. Mais surtout, sa plus grande aventure, débutée en 1623, quand le pape Grégoire XV en fit son légat.

Alors que la guerre de Trente Ans fait rage, opposant catholiques et protestants, Leone Allacci se voit confier par le souverain pontife une incroyable mission : s'emparer du trésor de la ville d'Heidelberg, la bibliothèque Palatine, qui renferme les plus précieux et les plus rares ouvrages manuscrits et imprimés de l'époque.

Commence alors un voyage épique de six mois : Leone et sa troupe de mercenaires traversent des

terres hostiles, gravissent les sommets escarpés des Alpes, affrontent mille difficultés, pour rapporter ces 196 caisses à la bibliothèque Vaticane, à Rome.

D'une plume alerte, avec un sens certain du récit, la romancière revisite un épisode véridique de l'histoire européenne, faisant voyager son lecteur dans le temps et à travers le continent.

Après *Morsures* (2005, rééd. 2017), son premier roman multiprimé, et *L'Ombre au tableau* (2009), distingué par l'Académie française, *La Caravane du pape*, son 5^e roman, est une passionnante épopée, menée tambour battant, un livre dont les livres sont les véritables héros. C'est aussi une méditation subtile sur la grandeur et la vanité de la connaissance.

(Hélène Bonafous-Murat, *La Caravane du pape*, éd. Le Passage, août 2019, 19 €).



La Compagnie Nationale des Experts spécialisés en œuvres d'art regroupe 160 experts dans des domaines couvrant les antiquités, tableaux, livres, curiosités et objets d'art de toutes époques.

Les œuvres d'art n'ont pas de secrets. Elles ont leurs experts.

Works of art have no secrets for professional experts.

Suivez l'actualité de la CNE et de ses membres sur Instagram @c.n.e.art.



LE JOURNAL DE LA CNE
Édité par la Compagnie Nationale des Experts

Rédacteur en chef

Frédéric Castaing

Secrétariat

Astrid Gilliot

10 rue Jacob, 75006 Paris

+33(0)1 40 51 00 81

cne@wanadoo.fr

www.cne-experts.com

Création graphique : Delphine Glachant

Impression Corlet

ISSN 2260-7900

© 2019 Compagnie Nationale des Experts

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs